

# BULLETIN D'(E) (RE)INSCRIPTION

Année scolaire 2018 - 2019

Je ne me réinscris pas

Je m'inscris au cours de :

Solfège

Instrument  .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... NP - Localité : .....

Date de naissance :

Jour : ..... mois : ..... année : ..... Téléphone : .....

E-mail : ..... N° Portable : .....

Nom et prénom du représentant légal : .....

## SECTION HARMONIE

Cours déjà suivi(s) :	Nbre d'année	Lieu
Solfège	.....	.....
Instrument	.....	.....

Si un élève quitte les études en cours d'année, la finance de cours est due pour l'année entière (art. 1.8. du règlement des études et des examens).

Je déclare avoir pris connaissance du tarif des cours et des conditions inscrits au verso, ainsi que du Règlement des études et des examens et je les accepte.

J'autorise la diffusion de photos ou de vidéos où j'apparais lors de manifestations (auditions, concerts,...) pour le site internet de l'Ecole Communale de Musique

Je n'autorise aucune diffusion de photos ou de vidéos où j'apparais.

J'ai été en outre rendu attentif que l'Harmonie municipale de Martigny participe aux coûts de formation détaillés au dos de ce bulletin.

Si l'élève inscrit devait renoncer à terminer sa formation ou quitter la société moins de deux ans après son intégration sur les rangs, il s'engage à rembourser à l'Harmonie municipale de Martigny la totalité des frais ainsi avancés par elle.

Lieu et date : ....., le .....

Signature : .....  
(pour les mineurs, signature du représentant légal)

P.S. : à retourner à l'école de musique pour le **21 mai 2018 au plus tard.**

## TARIFS ANNUELS DES COURS

### Section Harmonie

		Tarif école	Participation Harmonie	Participation parents
<b>Solfège (4 ans)</b> prix unique	<b>Cours par classe</b> (50 mn)	Fr. 330.--	Fr. 200.--	Fr. 130.--*
<b>Instrument</b>	<b>cours individuel</b> <b>(32 cours)</b>	<b>100 %</b>	<b>45 %**</b>	<b>55 %</b>
élémentaire - 1 an	(30 mn)	Fr. 750.--	Fr. 340.--	Fr. 410.--*
moyen - 3 ans min.	(40 mn)	Fr. 950.--	Fr. 430.--	Fr. 520.--*
secondaire	(50 mn)	Fr. 1'200.--	Fr. 540.--	Fr. 660.--*

Si l'élève inscrit devait renoncer à terminer sa formation ou quitter la société moins de deux ans après son intégration sur les rangs, il s'engage à rembourser à l'Harmonie municipale de Martigny la totalité des frais ainsi avancés par elle.

\* Dès le 2<sup>ème</sup> enfant, la participation des parents est réduite de 25 %.

Dès le 3<sup>ème</sup> enfant, la participation des parents est réduite de 50 %.

\*\* En cas de modification des tarifs la participation de la fanfare reste identique à 45 %.

Martigny, janvier 2018